



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC
SEANCE DU 7 DECEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt quatre, le sept décembre à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	15	Date de convocation	30/11/2024
En exercice	14	Date de la séance	07/12/2024
Présents	9	Heure de la séance	9H30
Votants	12	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal de Verac
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal	X		
GISTAIN Marie-Angèle	X		
CANO-DUMONT Geneviève	X		
CATALOGNA Magali		X	BEC Dominique
CASTREC Yves	X		
GUERIN Evelyne	X		
HAGUENIN Mélanie		X	
HAUCHARD Béatrice		X	GUERIN Evelyne
LENE Luc		X	CASTREC Yves
LEON Frédéric		X	
REBEL Cyril	X		

Secrétaire de séance	MAUBERT-SBILE Karine
----------------------	----------------------

N° 2024/43-0712 - DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA DEMANDE D'ATTRIBUTION DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – DETR- AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

Monsieur le Maire informe que le programme de réhabilitation du groupe scolaire fait partie du périmètre du dispositif Villages d'Avenir. Une demande de dotation d'équipement des territoires ruraux en deuxième priorité avait été sollicité au titre de l'année 2024. Seule la demande relative à la construction du service technique a été accordée pour un montant de 121 175,60 euros.

Il propose de représenter le dossier au titre de l'année 2025.

L'avant-projet définitif et le permis de construire ont été déposé par le cabinet ESNARD-SANZ Architectes associés après un travail de réflexion avec l'équipe enseignante dont le personnel du SIVOS Vérac-Tarnès-Mouillac en charge de la gestion des locaux et des services périscolaires.

Le coût des travaux est estimé à 2 265 000 euros hors taxes réparti sur 4 phases de travaux qui seront réalisés entre septembre 2025 et septembre 2028.

Avant l'engagement de tous travaux, Monsieur le Maire propose de soumettre une demande de dotation d'équipement des territoires ruraux au titre de l'année 2025 pour la première phase de travaux relative à la construction de la nouvelle école maternelle. Cette phase représente un investissement de 1 183 268,57 € hors taxes.

Il est raisonnable d'envisager l'attribution de la dotation d'équipement ruraux 2024 pour la construction d'un bâtiment scolaire public du 1^{er} degré. L'aide pourrait être de 35 % du coût hors taxes des travaux, plafonnés à 1 200 000,00 €

Désignation	MONTANT HT	MONTANT TTC	FINANCEURS	MONTANT TTC
1 ^{er} phase - Réhabilitation scolaire : construction école maternelle	1 183 268,57 €	1 419 922,28 €	ETAT - DETR 2025	414 144,00 €
			DEPARTEMENT — convention aménagement écoles	181 500,00 €
			COMMUNE	824 278,28 €
TOTAL	1 183 268,57 €	1 419 922,28 €	TOTAL	1 419 922,28 €

DÉCISION :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, :

- APPROUVE la demande de dotation d'équipement des territoires ruraux au titre de l'année 2025 auprès des services de l'État ;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à cette demande de dotation.

VOTE :

CONTRE 0

ABSTENTION 0

POUR 12

Le Maire,

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré le 7 Décembre 2024

Le Maire,
Dominique BEC

A Vérac, le 9 Décembre 2024

Pour copie conforme,

